

Communauté de communes



Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 20 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt novembre à dix-neuf heures et une minute, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le quatorze novembre deux mille vingt-quatre s'est rassemblé salle du conseil de la Mairie de Brie-Comte-Robert sise 2 rue de Verdun.

Étaient présents :

Mesdames BERNARDO, FERRER, LAFORGE, LOUISE-ADELE, MOLINERIS, NOEL, ROLLET (*arrivée avant le vote de la délibération N° 59-2024*), SANTIN, SAUVIGNON, VINIT et Messieurs BEZOT, CHEVALIER, COLLON, COULOUMY, DENION, DUPUY, LAVIOLETTE, MORIN, PENNEC, PRUVOT, RALLIERE, SAMANIEGO, SERGEANT, VILLAÇA, WOFYSY.

Étaient représentés :

Madame LABRUYERE pouvoir à Monsieur WOFYSY.
Madame GIRAUD pouvoir à Monsieur PRUVOT.
Monsieur DARMON pouvoir à Monsieur BEZOT.
Monsieur SAUVIGNON pouvoir à Madame SAUVIGNON.

Était absente excusée : Madame BOYER.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame SANTIN a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **24** (*avant le vote de la délibération N° 59-2024*) puis **25**

Membres excusés et représentés : **4**

Membre absent non représenté : **2** (*avant le vote de la délibération N° 59-2024*) puis **1**

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président.

Le Conseil communautaire, à l'**unanimité**, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 18 septembre 2024.

Délibération N° 59-2024 : Décision modificative N° 5

Rapporteur : Monsieur LAVIOLETTE

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,
 Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, **à l'unanimité**,

Article unique : Approuve la décision modificative ci-dessous détaillée :

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | | | |
|-----------------------------------|-----|--------|--|---|---------------------|
| DEPENSES | | | | | |
| 23 | 321 | 238 | Avances Forfaitaire | + | 35 372,92 € |
| 23 | 321 | 2313 | Travaux | + | 150 000,00 € |
| 23 | 845 | 2315 | Installation, matériel et outillage | + | 100 000,00 € |
| 20 | 020 | 2031 | Frais d'étude | + | 35 164,43 € |
| TOTAL GENERAL DES DEPENSES | | | | | 320 537,35 € |
| RECETTES | | | | | |
| 041 | 321 | 238 | Avances Forfaitaire | + | 35 372,92 € |
| 040 | 020 | 2805 | Concessions et droits similaires | + | 1 747,45 € |
| 040 | 845 | 28128 | Autres agencements et aménagements | + | 3 278,31 € |
| 040 | 845 | 281351 | Bâtiments publics | + | 226 786,82 € |
| 040 | 321 | 281351 | Bâtiments publics | + | 1 851,04 € |
| 040 | 020 | 281351 | Bâtiments publics | + | 7 184,26 € |
| 040 | 845 | 28152 | Installations de voirie | + | 34 474,10 € |
| 040 | 845 | 281538 | Autres réseaux | + | 605,97 € |
| 040 | 020 | 28158 | Autres installations, matériel et outillage techniques | + | 343,65 € |
| 040 | 510 | 28158 | Autres installations, matériel et outillage techniques | + | 277,00 € |
| 040 | 311 | 281838 | Autre matériel informatique | + | 5 666,24 € |
| 040 | 020 | 281838 | Autre matériel informatique | + | 2 143,56 € |
| 040 | 020 | 281841 | Matériel de bureau et mobilier scolaires | + | 25,47 € |
| 040 | 845 | 281848 | Autres matériels de bureau et mobiliers | + | 136,64 € |
| 040 | 020 | 281848 | Autres matériels de bureau et mobiliers | + | 279,00 € |
| 040 | 020 | 281828 | Autres matériels de transport | + | 113,04 |
| 040 | 020 | 28185 | Matériel de téléphonie | + | 251,88 € |
| TOTAL GENERAL DES RECETTES | | | | | 320 537,35 € |

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | | | | |
|-----------------------------------|-----|---------|---|---|--------------|---------------------|
| DEPENSES | | | | | | |
| 014 | 020 | 7392221 | Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales | + | 771 292,00 € | |
| 014 | 020 | 73928 | Autres prélèvements pour reversements de fiscalité | - | 474 875,00 € | |
| 042 | 020 | 6811 | Dotations aux Amortissements | + | 12 088,31 € | |
| 042 | 845 | 6811 | Dotations aux Amortissements | + | 265 281,84 € | |
| 042 | 321 | 6811 | Dotations aux Amortissements | + | 1 851,04 € | |
| 042 | 510 | 6811 | Dotations aux Amortissements | + | 277,00 € | |
| 042 | 311 | 6811 | Dotations aux Amortissements | + | 5 666,24 € | |
| TOTAL GENERAL DES DEPENSES | | | | | | 581 581,43 € |
| RECETTES | | | | | | |
| 73 | 020 | 7338 | Autres impôts et taxes spécifiques des collectivités d'Île-de-France | + | 200 000,00 € | |
| 73 | 020 | 741124 | Dotations d'intercommunalité des EPCI | + | 50 000,00 € | |
| 73 | 020 | 7351 | Fraction compensatoire de la TFPB et de la taxe d'habitation sur les résidences principales | + | 150 000,00 € | |
| 73 | 020 | 73111 | Impôts directs locaux | + | 181 581,43 € | |
| TOTAL GENERAL DES RECETTES | | | | | | 581 581,43 € |

Délibération N° 60-2024 : Mise à jour de la régie 19342 « Manifestation Diverses »

Rapporteur : Monsieur LAVIOLETTE

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Article 1^{er} : Met à jour la régie de recettes 19342 « Manifestations diverses ».

Article 2 : Dit que cette régie de recettes permettra de percevoir les fruits de la vente de divers objets, prestations et services liés aux différentes manifestations de la Communauté de communes ainsi que du « sponsoring ».

Article 3 : Dit que cette régie reste installée au siège de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie sise 1 place de la Gare - 77170 Brie-Comte-Robert.

Article 4 : Dit qu'un compte DFT sera ouvert dans les écritures du DDFIP de Melun.

Article 5 : Dit que les moyens de paiement acceptés sont numéraires, cartes bancaires, chèques ou virements.

Article 6 : Dit que la régie pourra accepter les dons en plus des produits prévus dans l'acte initial.

Article 7 : Dit qu'il sera remis un ticket en contrepartie de certaines prestations ou d'une quittance issue d'un quittancier fourni par le service de gestion comptable.

Article 8 : Dit que les autres dispositions prévues à l'acte initial de la régie restent inchangées.

Article 9 : Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à cette régie.

Article 10 : Dit que les recettes seront inscrites au budget de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie.

Délibération N° 61-2024 : Recours à des vacataires

Rapporteur : Monsieur LAVIOLETTE

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Article 1^{er} : Autorise Monsieur le Président à recruter au minimum huit vacataires du 21 décembre 2024 au 04 janvier 2025.

Article 2 : Fixe la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 11,88 € en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2024.

Article 3 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Article 4 : Donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour signer les documents et actes afférents à la présente délibération.

Délibération N° 62-2024 : Tarifications dans le cadre des animations de fin d'année

Rapporteur : Madame FERRER

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Article 1^{er} : Dit que les horaires d'ouverture pour les festivités de fin d'année du samedi 21 décembre 2024 au samedi 04 janvier 2025 seront les suivants :

- de 14h00 à 18h30 les lundis, jeudis, vendredis, samedis et dimanches,
- de 14h00 à 16h00 les mardis 24 et 31 décembre 2024,
- de 15h00 à 18h30 les mercredis 25 décembre 2024 et 1^{er} janvier 2025.

Article 2 : Adopte les tarifs de ventes suivants pour les activités et le chalet dégustation :

| ACTIVITES (Piste de luge - 3 descentes - chaises volantes, showboat) | TARIF |
|---|--------|
| 1 ticket | 2,00 € |

| CHALET DEGUSTATION | TARIF |
|---|--------|
| Churros (les 9) | 5,00 € |
| Supplément Nutella | 1,00 € |
| Boissons chaudes (café) | 1,00 € |
| Boissons chaudes (chocolat, thé) | 1,50 € |
| Boisson froide (canette non alcoolisée) | 1,50 € |
| Vin chaud | 2,00 € |

Article 3 : Autorise Monsieur le Président à percevoir les recettes relatives aux soutiens financiers versés par les partenaires privilégiés de la collectivité ou par les acteurs majeurs du territoire en contrepartie desquels la Communauté de communes de l'Orée de la Brie réalisera une bâche sur laquelle sera affichée le logo de leurs entreprises.

Article 4 : Dit que les recettes seront inscrites au budget de la Communauté de communes.

Délibération N° 63-2024 : Règlement du jeu concours « Calendrier de l'Avent géant de l'Orée de la Brie »

Rapporteur : Madame FERRER

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Article unique : Approuve le règlement du jeu concours « Calendrier de l'Avent géant de l'Orée de la Brie » qui se déroulera du 1^{er} au 24 décembre de chaque année.

Délibération N° 64-2024 : ZAC du Noyer aux Perdrix - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) pour l'année 2023

Rapporteur : Monsieur BEZOT

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Article unique : Prend acte du Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale pour l'année 2023 annexé à la présente délibération, présenté par Grand Paris Aménagement dans le cadre de la réalisation de la ZAC du Noyer aux Perdrix sur la commune de Servon.

Délibération N° 65-2024 : ZAC des Nouveaux Horizons - Résiliation du Traité de concession avec la Société des Nouveaux Horizons

Rapporteur : Monsieur WOFSY

Avant de présenter le projet de délibération, Monsieur WOFSY rappelle : « que ce projet date de 2006 comme vous pouvez le lire dans les documents qui vous ont été donnés pour la séance de ce soir.

Petit récapitulatif en 2006, la ville de Chevry-Cossigny a un projet de création d'une ZAC multisites avec une partie activité et une partie logement. On est en 2006 et ça répond à un contexte économique et sociétal de cette période-là, mais comme aujourd'hui on est en 2024, on pense qu'il y a des choses à repenser sur ce projet-là.

L'aspect un peu technique, c'est que la compétence ZAC a été transférée à l'intercommunalité entre-temps, donc historiquement, la ZAC des Nouveaux Horizons a été validée et mise en œuvre par la ville de Chevry-Cossigny, mais transférée par la ville de Chevry-Cossigny à l'Orée de la Brie et c'est pour ça que ce soir, il vous est proposé qu'on délibère sur le sujet. La ville de Chevry-Cossigny a déjà délibéré sur le fait de la suppression de la ZAC, puisque comme c'était la ville qui avait créé la ZAC on a déjà délibéré sur le fait de la supprimer.

L'idée, c'est simplement de pouvoir adapter la construction sur ces trois sites, les trois sites restent constructibles et vont évoluer dans les années qui viennent, avec toujours deux sites sur le développement de l'activité économique, mais pour la petite histoire, sur le projet initial de ZAC, c'était la création d'un supermarché à l'entrée de Chevry-Cossigny et d'une station essence et nous, on considère que ce n'est pas nécessaire sur la ville, d'autant plus que l'on veut redynamiser le cœur de ville plutôt que de décentrer les commerces sur l'entrée de la commune. C'est autour du château d'eau, quand on vient de Brie-Comte-Robert.

Et une autre partie activité qui est pour le coup dans la continuité de la zone d'activité de Chevry-Cossigny qui existe déjà et ces deux zones-là sont plutôt prévues pour des constructions de parcs d'activités pour accueillir des TPE, PME et artisans, ce qui va d'ailleurs en complément de ce qui se fait déjà ailleurs dans l'Orée de la Brie, comme ça nous avons chacun nos domaines de compétences sur les sujets économiques, ce qui donne du sens à notre territoire. Et sur la partie logements, au vu des logements qui ont été construits sur la commune ces dernières années, à peu près 280, on estime que les 120 logements qui étaient prévus dans la partie habitat de cette ZAC sont bien trop importants par rapport aux besoins de la ville et à la volonté des élus de maîtriser l'urbanisation, et donc l'idée c'est de retravailler ce projet-là autour de quelque chose de plus modeste en termes de nombre de logements. En tous les cas, ce que je vous demande ce soir, c'est qu'on puisse ensemble acter la résiliation du traité de concession avec la Société des Nouveaux Horizons.

Je profite pour dire qu'on a échangé énormément avec la Société des Nouveaux Horizons, qui est parfaitement informée de notre démarche et en est tout à fait d'accord. Leur volonté est de travailler sur la partie triangle, la partie activité qui est autour du château d'eau, et de ne pas réaliser les deux autres zones qui seront chez d'autres opérateurs. Un opérateur qui a déjà acheté les terrains sur la partie activité et sur la partie logement. On souhaiterait travailler avec l'EPF, je sais que les communes de Brie-Comte-Robert, Varennes-Jarcy et Servon travaillent déjà avec l'EPF. L'idée c'est de maîtriser le foncier à travers cet organisme public, pour travailler avec l'opérateur de notre choix qui nous convient en fonction de notre projet et de notre programmation.

Ce soir, c'est plutôt une validation de votre part qu'on vous demande, sachant qu'encore une fois, tout a été fait en lien et en partenariat avec toutes les personnes concernées, les entreprises concernées.

J'en profite pour remercier très sincèrement l'Orée de la Brie, là je prends vraiment ma casquette de Maire, parce que c'est vraiment chouette et beaucoup plus constructif de pouvoir travailler ensemble sur l'aménagement de nos communes intelligemment, en fonction des besoins des élus locaux de chaque ville et avec une interco qui entend les problématiques de chaque ville.

Merci à mes collègues Maires d'avoir accompagné ce changement et les services de l'Orée de la Brie, notamment Carine BORDUY, qui a passé de très nombreuses heures sur ce dossier depuis 2020 et bien avant, et donc il vous est proposé : »

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Article 1^{er} : Prend acte de la délibération N° 2024/070 du Conseil municipal de Chevry-Cossigny en date du 02 octobre 2024 portant suppression de la Zone d'Aménagement Concerté des Nouveaux Horizons.

Article 2 : Résilie le Traité de concession d'Aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté des Nouveaux Horizons d'un commun accord avec l'aménageur, la Société des Nouveaux Horizons.

Article 3 : Dit que, conformément aux échanges avec l'aménageur, cette résiliation n'emporte aucune conséquence pour l'une ou l'autre des parties.

Article 4 : Dit que la présente délibération sera notifiée à la Société des Nouveaux Horizons.

Délibération N° 66-2024 : Décisions du Président

Rapporteur : Monsieur LAVIOLETTE

Monsieur LAVIOLETTE rend compte des décisions prises depuis le Conseil communautaire du 18 septembre 2024 :

| | |
|------------|---|
| N° 50-2024 | SCB Brie Basket Club - Convention de mise à disposition des gymnases Blaise Pascal 1 et 2 |
| N° 51-2024 | Football Club de Chevry - Convention de mise à disposition du gymnase Blaise Pascal 2 |
| N° 52-2024 | ANNULEE - Demande de modifier les jours de mise à disposition |
| N° 53-2024 | ANNULEE - Demande de modifier les horaires |
| N° 54-2024 | Club de Tir - Convention de mise à disposition du stand de tir - Gymnase Blaise Pascal 2 |
| N° 55-2024 | SCB Badminton - Convention de mise à disposition des gymnases Blaise Pascal 1 et 2 |
| N° 56-2024 | Collège Georges Brassens - Convention de mise à disposition du gymnase Blaise Pascal 2 |
| N° 57-2024 | Entreprise Atelier DALBERGIA - Avenant N° 3 au marché N° 1-2023 : Extension du complexe multisports et création d'une salle de gymnastique / Lot 5 : Menuiseries intérieures bois |
| N° 58-2024 | Entreprise RMH - Avenant N° 4 au marché N° 1-2023 : Extension du complexe multisports et création d'une salle de gymnastique / Lot 12 : Electricité Courants forts - Courants faibles |
| N° 59-2024 | Entreprise RMH - Avenant N° 1 au marché N° 1-2024 : Transformation d'un hangar en bureaux - Futur siège de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie / Lot 8 : Electricité CFA - CFA |

| | |
|------------|---|
| N° 60-2024 | Convention pour l'utilisation du cercle de tir de Brie-Comte-Robert |
| N° 61-2024 | Ecole élémentaire Moulin Fleuri - Convention de mise à disposition du gymnase Blaise Pascal 2 |
| N° 62-2024 | <i>Annule et remplace la décision N° 53-2024</i> Club de Tennis de Table - Convention de mise à disposition de la salle de tennis de table - Gymnase Blaise Pascal 2 |
| N° 63-2024 | BatiPlus Contrôle - Contrat de vérification des installations électriques de la salle de gymnastique et de la salle de danse - Rue Albert Dauvergne à Chevry-Cossigny |
| N° 64-2024 | AMSO Workshop - Attestation de valorisation OETH 2024 |
| N° 65-2024 | Entreprise MANENT CONSTRUCTION - Avenant N° 3 au marché N° 1-2024 : Transformation d'un hangar en bureaux - Futur siège de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie / Lot 1 : Curage - Terrassements - Gros œuvre - VRD |
| N° 66-2024 | Entreprise CERAMOD SA - Avenant N° 1 au marché N° 1-2023 : Extension du complexe multisports et création d'une salle de gymnastique / Lot 8 : Sols collés |
| N° 67-2024 | Lycée Blaise Pascal - Convention tripartite de mise à disposition d'équipement intercommunaux au profit des établissements scolaires de compétence Régionale |
| N° 68-2024 | Demande de subvention auprès du Département au titre du Bouclier de Sécurité |
| N° 69-2024 | AMENAGEMENT 77 - Attribution du marché N° 3-2024 : Etude pré-opérationnelle sur la réhabilitation et/ou reconversion des zones d'activités vieillissantes du territoire |
| N° 70-2024 | Centre de Gestion de Seine-et-Marne - Convention de gestion - Assurance statutaire |
| N° 71-2024 | GENIAL - Contrat de mise à disposition pour les commerçants de la plateforme Ticket-Commerçant |
| N° 72-2024 | OPERIS - Contrat d'hébergement OXALIS N° 2024CH1479 |
| N° 73-2024 | ORANGE - Contrat accès Internet Pro Fibre Equilibre pour le gymnase Blaise Pascal |
| N° 74-2024 | <i>Annule et remplace la décision N° 52-2024</i> Centre de Secours de Brie - Convention de mise à disposition du gymnase Blaise Pascal 2 |
| N° 75-2024 | PHOSPHORIS - Audite technique du centre aquatique L'Oréade |
| N° 76-2024 | Festilight SAS - Contrat de location décorations de Noël |
| N° 77-2024 | Seine-et-Marne Environnement - Avenant N° 2 à la convention pluriannuelle de moyens pour la mise en œuvre du programme SURE et SARE 2024 |
| N° 78-2024 | Entreprise RMH - Avenant N° 5 au marché N° 1-2023 : Extension du complexe multisports et création d'une salle de gymnastique / Lot 12 : Electricité Courants forts - Courants faibles |
| N° 79-2024 | Entreprise MANENT CONSTRUCTION - Avenant N° 4 au marché N° 1-2024 : Transformation d'un hangar en bureaux - Futur siège de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie / Lot 1 : Curage - Terrassements - Gros œuvre - VRD |

Monsieur LAVIOLETTE rappelle le concert caritatif avec Emma DAUMAS qui aura lieu samedi 23 novembre 2024 à La Marmite, ouverture des portes à partir de 19h00,

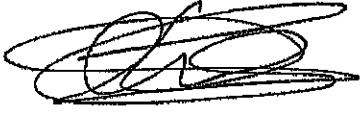
Monsieur LAVIOLETTE annonce que le prochain Conseil communautaire aura lieu le mercredi 18 décembre 2024 à 19h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h21.

Fait à Brie-Comte-Robert, le 21 novembre 2024.

Secrétaire de séance

Audrey SANTIN



Le Président
Jean LAVIOLETTE

